

**Répartition de subventions au
titre de l'aide à la muséographie.**

Rapport n° CP/2014/595

Service gestionnaire :

Direction des archives, du patrimoine et de la mémoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre trois dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Le Centre d'Interprétation du Patrimoine du « Château de Lichtenberg »

Le château de Lichtenberg a été labellisé "Centre d'Interprétation du Patrimoine" en commission permanente du 3 mai 2010, sur le thème "patrimoine et création artistique". A travers cette politique départementale, il s'agit d'élargir l'ouverture du château à son territoire, de construire progressivement un positionnement cohérent à partir des activités déjà proposées, qui pourra répondre tant aux attentes de la population locale que du public touristique. Le projet de développement du site se décline selon trois grands axes (architecture, grès et théâtre). Le château accueille chaque année environ 22 000 visiteurs.

L'exposition de fossiles "archives de grès", présentée au château depuis 2001, a été renouvelée. Dans cette nouvelle exposition "naissance, vie et mort d'une mer" (vaste plaine alluviale progressivement submergée par une mer, avant de se confiner et de s'assécher), il ne sera plus uniquement question du grès, mais de l'ensemble du sous-sol alsacien et de sa formation. L'inauguration a eu lieu le 6 juillet, et des animations sont prévues tout au long de l'année sur ce thème.

L'établissement développe également des activités destinées à faire vivre l'histoire et le patrimoine. C'est pourquoi le château accueille, pour la troisième année consécutive, une compagnie de spectacle vivant en résidence.

Enfin, le C.I.P. propose des actions en direction des publics scolaires (2 457 enfants en 2013), tels que visites guidées architecture ou contes et légendes, ateliers de reconstitution historique.

Lors de sa réunion de la séance plénière de décembre 2013, le Conseil Général a redéfini les modalités d'intervention du Département pour le fonctionnement des C.I.P. La subvention maximale a été maintenue à son niveau actuel (40 000 €) mais les dépenses éligibles ont été clarifiées.

La communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre sollicite une aide départementale de 40 603,5 €.

Le Département apporte une aide de 25 603,50 €, représentant 50 % des dépenses éligibles au titre du fonctionnement. Les dépenses relevant des frais d'utilisation des bâtiments (5 000 €) ne peuvent, quant à elles, être regardées comme éligibles.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion le 3 septembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a toutefois émis un avis négatif à l'attribution d'une subvention de 12 500 € pour l'exposition "archives de grès", le CIP du château de Lichtenberg ayant fait le choix de la thématique "création artistique et patrimoine", mettant fin à l'expérimentation de deux autres sous-thèmes (grès et architecture).

2. Conservation des musées et sites du Parc naturel régional des Vosges du Nord

La nouvelle convention d'objectifs 2014-2016 avec le SYCOPARC a été validée par le Département en séance plénière du 26 mai 2014. Elle réaffirme le soutien global du Département à la Conservation des musées du Parc naturel Régional des Vosges du Nord, maintenu à hauteur de 80 000 € par an maximum. La nouvelle charte du parc a, quant à elle, été adoptée par l'assemblée plénière de juin 2013.

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc, le SYCOPARC a proposé une évolution de la conservation mutualisée du Parc naturel régional des Vosges du nord. Elle porte à la fois sur l'organisation de l'ingénierie territoriale et sur son pilotage. La mission culturelle du SYCOPARC s'articule désormais autour de deux missions :

- *Mission 1 : accompagnement qualifié des musées labellisés « Musée de France » et des musées souhaitant en faire la demande, avec comme priorité cette année : l'enclenchement d'un processus pour permettre aux musées de franchir un saut qualitatif (obtention de la marque « qualité tourisme » pour certains d'entre eux). Un audit a été réalisé au 1^{er} semestre 2014. Le budget est chiffré à 30.000 € (participation du Département : 10 000 €).*
Cette action répond aux priorités du Département, en ce qu'elle favorise l'animation de réseaux.
- *Mission 2 : développement culturel et promotion des richesses du Parc, avec comme priorité cette année : l'accompagnement et le soutien des acteurs culturels du PNRVN dans le cadre d'actions innovantes, devant permettre de favoriser le développement culturel du territoire et de diversifier les publics des sites et musées. La participation du Département est estimée à 37 000 € (26.950 € sur les postes de personnel et 10.050 euros sur les actions).*
Cette action répond aux priorités du Département, et notamment en ce qu'elle favorise le développement culturel du territoire.

Conformément à la convention signée avec le PNRVN, le solde de la subvention départementale sera affecté à l'animation.

Le montant total de l'aide du Département s'élève à 80 000 € maximum. Un premier versement de 47 000 € à titre d'acompte, le solde (33 000 €) étant versé à la réception du bilan des actions menées au titre de l'année 2014.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion du 4 septembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

3. Musée historique de Haguenau

Le musée historique de Haguenau, labellisé « Musée de France », accueille en moyenne 6153 visiteurs par an. Il rassemble une importante collection archéologique, des objets relatifs à la vie civile et religieuse du Moyen-Âge à la Renaissance, et un fonds significatif de faïences et de verres. Il ne dispose pas, toutefois, de projet scientifique et culturel.

Depuis 1994, le musée organise des expositions temporaires, qui s'inscrivaient jusqu'ici dans un cycle sur la peinture régionale de la première moitié du XX^e siècle.

La Ville de Haguenau propose une exposition temporaire du 21 juin au 09 novembre 2014, dédiée aux « Bijoux celtes – des trésors en création ». Un public de 5000 personnes est espéré. Il n'y a pas de catalogue.

Les collections les plus prestigieuses du Musée Historique de Haguenau concernent l'Age du Bronze et l'Age du Fer. Ces collections sont essentiellement composées d'armes, de poteries et de bijoux. C'est cette dernière catégorie, limitée à l'Age du Fer, que l'équipe du musée a choisi de valoriser en confrontant les parures, bracelets, torques etc... à la création contemporaine. Le concept est le suivant : le musée a sélectionné une série de bijoux emblématiques, les a photographiés et transmis à des créateurs. Ces derniers ont été invités à revisiter le ou les modèles de leur choix. Il s'agit de créer des objets surprenants, innovants, qui permettent d'inscrire le bijou dans le XXI^e s, d'en offrir une lecture contemporaine, voire avant-gardiste. Dans le même temps, l'équipe du musée sélectionne des objets issus des objets conservés, qui devront illustrer la richesse des collections du musée et l'important passé archéologique de la forêt de Haguenau.

L'exposition est répartie en trois lieux : à la Chapelle des Annonciades, à l'Espace Saint-Martin et au sein de la section « Age du Fer » du musée historique. Les bijoux anciens sont exposés aux côtés de leurs homologues contemporains, un scénographe se charge de la mise en scène des 3 expositions, et un discours scientifique accompagne la présentation. L'exposition a pour ambition d'être une exposition « à expérimenter », de manière ludique, grâce à des expérimentations et manipulations. Des conférences et visites guidées sont proposées au public.

Son budget est estimé à 83.485 €, pour lequel la Ville de Haguenau participe à hauteur de 64.435 €. Une subvention de 7000 € est attendue du Département. L'État n'est pas sollicité, alors que la Région l'est, à hauteur de 5.000 €. Il est proposé un soutien à hauteur de 3 500 €, au titre du soutien aux actions culturelles et patrimoniales.

La commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire a, lors de sa réunion le 4 septembre dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14925	65-65737-312	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
22669	65-65734-314	108 000,00 €	108 000,00 €	25 603,50 €
34163	65-65734-312	4 800,00 €	4 800,00 €	3 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

décide d'attribuer l'aide suivante, conformément au tableau annexé :

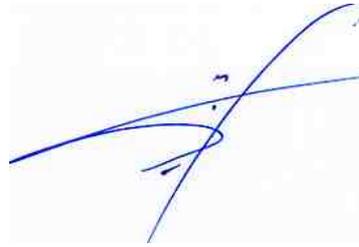
- à la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, une subvention de 25 603,50 € au titre des aides au fonctionnement ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier.

- Au SYCOPARC, une subvention de 80 000 €, destinée « à soutenir, de manière globalisée, le développement culturel du territoire du Parc : 40 000 € étant affectés aux actions de conservation (mission 1), et 40 000 € à celles concernant les sites et acteurs du patrimoine et de la culture (mission 2). Un quart au moins de ces sommes doit être réservé aux actions menées et le reste peut être affecté à l'animation ». Premier versement de 47 000 € à titre d'acompte, le solde (33 000 €) étant versé à la réception du bilan des actions menées au titre de l'année 2014.

- Au Musée historique de Haguenau, une subvention de 3 500 € au titre des aides aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL